

BTS Professions Immobilières

(BTS PI)

Objectifs

Ce BTS forme des techniciens supérieurs chargés de négocier et de gérer les biens immobiliers. Dans sa fonction commerciale, le titulaire du BTS PI prospecte, négocie et signe des contrats de mandat et des baux de location. Dans sa fonction de gestion, il administre des biens et assure le lien avec les copropriétaires.

À l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer une activité de service qui requiert la mobilisation de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptables, fiscales...

Entreprises d'accueil

Les agences immobilières, les cabinets d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative...), les organismes HLM, les offices notariaux, les sociétés de promotion-construction, les entreprises ou collectivités qui gèrent leur patrimoine immobilier.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

| | |
|---------------------|------------------|
| Code diplôme | Code RNCP |
| 320 313 09 | 14922 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 jours en UFA
3 jours en entreprise.

Contenu de formation

| | Matières |
|---------------------------|---|
| Matières générales | Culture générale et expression |
| | Langue vivante étrangère |
| Matières professionnelles | Conseil en ingénierie de l'immobilier <ul style="list-style-type: none">• Droit et veille juridique• Economie et organisation• Architecture, habitat et urbanisme, développement durable |
| | Communication professionnelle en français et en langue étrangère |
| | Techniques immobilières <ul style="list-style-type: none">• Transactions immobilières• Gestion immobilière |
| | Conduite et présentation d'activités professionnelles |
| | |

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|---|-------------|------------------------------|----------------|
| Culture générale et expression | 3 | Ponctuel | Ecrit |
| Langue vivante étrangère | 2 | Ponctuel | Ecrit |
| Conseil en ingénierie de l'immobilier | 4 | Ponctuel | Ecrit |
| Communication professionnelle en français et en langue étrangère | 2 | CCF 1 situation d'évaluation | Oral |
| Techniques immobilières • Transaction immobilière • Gestion immobilière | 3 3 | Ponctuel Ponctuel | Ecrit Ecrit |
| Conduite et présentation d'activités professionnelles | 4 | CCF 2 situation d'évaluation | Oral |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-----------------------------------|---------------|-------------------|
| Taux de réussite globaux | 87,06% | 83,99% | 83,01% |
| • Taux de réussite CAP / CAPA / MC / TP/ DE | 96,69% | 97,26% | 96,69% |
| • Taux de réussite Bac Pro / Bac Pro A / BP | 91,89% | 89,20% | 89% |
| • Taux de réussite BTS / BTSA titre Bac +2 | 82,24% | 80,73% | 80% |
| • Taux de réussite Formations Bac +3 | 60% | 68,75% | 44% |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | Résultats enquête en cours | 82% | 80% |
| Taux de poursuite d'étude | NC | NC | NC |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | 87% | 88% | Non mesuré |

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Ecole spécialisée ou Licence professionnelle dans le domaine de l'immobilier, axée sur le droit, sur la gestion ou sur un aspect précis (logement social, patrimoine immobilier...).
- Possibilité également de rejoindre un cursus de Licence (L3), par exemple en droit ou en gestion

Debouchés professionnels :

- Collaborateur salarié en cabinet d'administration de biens (gérance locative, syndicat de copropriété), dans une agence immobilière, une société immobilière, foncière ou de promotion et de construction.
- Dans la commercialisation : Agent ou négociateur immobilier, chasseur immobilier ou responsable d'agence.
- Dans la gestion : Assistant administratif, gestionnaire de biens locatifs, comptable de copropriété, syndic de copropriété ou administrateur de biens.
- Avec de l'expérience : Chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative).

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 000 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSa sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du 1^{er} équipement.
- Aide pour l'hébergement (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la restauration (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

| Année de la formation | Promotion | Date de début de la formation | Date de fin de la formation (incluant examens) |
|------------------------|-----------|-------------------------------|--|
| 1 ^{ère} année | 2020-2022 | 23/09/2020 | 30/06/2022 |
| 2 ^{ème} année | 2021-2021 | 31/08/2020 | 30/06/2021 |

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Accessibilités aux salles de formation par ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Mise en place d'un accompagnement actif dans l'aide à la recherche d'entreprise dès validation de l'inscription.
- Organisation des réunions sur les techniques de recherche d'emploi : travail sur le CV, la lettre de motivation, la recherche d'entreprise, préparation à l'entretien en entreprise et atelier de mise en situation réelle.
- Mise en relation de notre service relation entreprise avec nos entreprises partenaires.

• Restauration

- Restaurant scolaire
- Salle hors-sac équipée

• Hébergement

- Nombreux logements à proximité de l'établissement
- Possibilité d'hébergement à l'internat de l'établissement

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo projection et système audio, écran, tableau blanc, connexion internet Wi-Fi.
- Plateau technique : 2 salles informatiques, un amphithéâtre équipé vidéo et audio, serveur RDS à distance.

www.educassel.com